



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-144 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : Patrimoine - Foncier / Ventes : Vente de l'immeuble communal 130 Boulevard de la République à Voiron, à Monsieur et Madame Alain CHAMARD BOUDET

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : la Commune de Voiron est propriétaire d'un immeuble situé 130 boulevard de la République à Voiron, depuis l'acquisition qu'elle en a faite en juillet 1992. Ce bien a été mis en location pendant de nombreuses années, jusqu'au départ du dernier occupant. Il est aujourd'hui vacant et sans destination au PLU.

Après une précédente mise en vente qui n'a pas abouti du fait du désistement des candidats à l'acquisition, la municipalité a trouvé un nouvel accord avec Monsieur et Madame Alain CHAMARD BOUDET, ou toute société pouvant se substituer à eux, qui se portent acquéreurs de l'immeuble, en l'état, au prix de 120 000 euros.

Le bien objet de la vente se situe sur la parcelle cadastrée AV 31, et se compose des lots 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, et 14 de la copropriété, consistant en un local commercial, un appartement, une cave, un garage, un jardin et des cours. La surface habitable de l'ensemble est de 125,44 m².

... / ...

PROPOSITION :

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration générale du 4 décembre 2017,

VU l'avis de France Domaine,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente à Monsieur et Madame Alain CHAMARD BOUDET, ou toute société pouvant se substituer à eux, au prix de 120 000 euros,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN